

Bureau de la Greffière-trésorière
et Directrice générale

MARDI LE 4 OCTOBRE 2022

CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Endroit : Salle du Conseil municipal
Adresse : 1, route du Carrefour, Val-des-Monts (Québec) J8N 4E9
Heure : 19 h

I. MINUTE DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

II. RÉOLUTIONS

1. Pour adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du Conseil municipal du 4 octobre 2022.

A.1 ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION ACCOMPAGNÉE D'UNE CONSULTATION ÉCRITE DURANT LA PÉRIODE DU 18 SEPTEMBRE AU 3 OCTOBRE 2022: Demande de dérogation mineure – Permettre l'implantation d'une installation de prélèvement d'eau – 399, chemin de l'Église – Règlement de zonage portant le numéro 436-99, article 11.6.1.

PÉRIODE DE QUESTIONS

A.2 ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION ACCOMPAGNÉE D'UNE CONSULTATION ÉCRITE DURANT LA PÉRIODE DU 18 SEPTEMBRE AU 3 OCTOBRE 2022: Demande de dérogation mineure – Régulariser l'implantation d'un garage – 50-B, rue Adonis – Règlement de zonage portant le numéro 436-99, article 4.2.2.1, item 3.

PÉRIODE DE QUESTIONS

A.3 ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION ACCOMPAGNÉE D'UNE CONSULTATION ÉCRITE DURANT LA PÉRIODE DU 18 SEPTEMBRE AU 3 OCTOBRE 2022: Demande de dérogation mineure – Régulariser l'implantation d'une habitation – 49, rue de l'Arche – Règlement de zonage portant le numéro 436-99, chapitre 20.

PÉRIODE DE QUESTIONS

2. Pour accepter la levée de la séance extraordinaire du Conseil municipal du 4 octobre 2022.

CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE ORDINAIRE

I. MINUTE DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

II. PÉRIODE DE QUESTIONS

III. AVIS DE MOTION

A.1 AVIS DE MOTION : Présentation d'un projet de règlement pour établir la citation de l'église et du cimetière Saint-Antoine-de-Padoue à titre de biens patrimoniaux.

A.2 AVIS DE MOTION : Présentation d'un projet de règlement pour établir la citation de l'ancien presbytère de l'église Saint-Antoine-de-Padoue, connu sous le vocable de l'édifice « Curé Amédée-Allard », à titre de bien patrimonial.

IV. **RÉSOLUTIONS**

1. **ADMINISTRATION**

- 1.1 Pour adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil municipal du 4 octobre 2022.
- 1.2 Pour accepter les procès-verbaux des séances extraordinaire et ordinaire du 20 septembre 2022.
- 1.3 Pour autoriser la signature d'un protocole d'entente – Municipalité de Val-des-Monts et la Maison des Collines – Soutien financier aux coûts d'opérations de la maison pour soins palliatifs.

2. **GREFFE**

- 2.1 Pour autoriser madame la Conseillère Joëlle Gauthier et monsieur le Conseiller Claude Bergeron à assister au lancement du Guide pour les élus ayant le dossier du loisir – 11 octobre 2022 – Décréter une dépense maximale au montant de 80 \$ « taxes incluses ».

3. **TRAVAUX PUBLICS**

- 3.1 Pour autoriser les modifications au contrat et accepter le crédit – Avenants 03 – Rénovation du garage des Infrastructures – Accepter un crédit au montant de 500 \$ « taxes en sus ».
- 3.2 Pour accepter les honoraires professionnels de la firme QDI – Services d'ingénieurs professionnels – Mandat de surveillance – Travaux de réfection des chemins Sauvé et de Buckingham – Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) – Décréter une dépense au montant maximal de 57 135,40 \$ « taxes en sus ».

4. **FINANCES ET TAXATION**

- 4.1 Pour décréter une dépense et autoriser le bureau de la Direction générale à payer à la firme d'avocats RPGL (SENCRL) – Honoraires professionnels et déboursés au montant de 20 522,89 \$ « taxes incluses ».
- 4.2 Pour mandater l'Union des municipalités du Québec (UMQ) – Deux appels d'offres de services professionnels afin d'obtenir les services financiers et les services de prévention et de gestion pour les Mutuelles de prévention en santé et sécurité du travail de l'UMQ.

5. **LOISIRS. CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

6. **ENVIRONNEMENT ET URBANISME**

- 6.1 **SECOND PROJET DE RÈGLEMENT (AM-108)** – Pour amender le règlement d'urbanisme portant le numéro 436-99 « Règlement de zonage » – Modification aux délimitations des zones 433-RB et 444-CB pour créer la zone 445-IA et y permettre le sous-groupe « Établissements para-industriels » – 1838 et 1840, route du Carrefour et 7, rue des Pins.
- 6.2 Pour adopter le second projet de règlement (AM-108) – Pour amender le règlement d'urbanisme portant le numéro 436-99 « Règlement de zonage » – Modification aux délimitations des zones 433-RB et 444-CB pour créer la zone 445-IA et y permettre le sous-groupe « Établissements para-industriels » – 1838 et 1840, route du Carrefour et 7, rue des Pins.
- 6.3 **SECOND PROJET DE RÈGLEMENT (AM-111)** – Pour amender le règlement d'urbanisme portant le numéro 436-99 « Règlement de zonage » – Modification aux délimitations des zones 321-CC et 322-CC pour créer la zone industrielle 320-IA et la zone commerciale 329-CC – Centre de service de Saint-Pierre-de-Wakefield.
- 6.4 Pour adopter le second projet de règlement (AM-111) – Pour amender le règlement d'urbanisme portant le numéro 436-99 « Règlement de zonage » – Modification aux délimitations des zones 321-CC et 322-CC pour créer la zone industrielle 320-IA et la zone commerciale 329-CC – Centre de service de Saint-Pierre-de-Wakefield.
- 6.5 Pour transmettre une recommandation municipale auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) – Messieurs Marc Trudel et Patrick Trudel – Lot 2 801 140 au Cadastre du Québec – 316, chemin Saint-Pierre.

7. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- 7.1 Pour autoriser les modifications au contrat et accepter les coûts supplémentaires – Avenants 27 et 28 – Construction de la caserne dans l'arrondissement sud – Décréter une dépense supplémentaire au montant de 8 102,09 \$ « taxes en sus ».

8. **RESSOURCES HUMAINES**

- 8.1 Pour nommer madame Myrian Nadon – Directrice du service des Ressources humaines et Greffière-trésorière adjointe à compter du 9 janvier 2023.

- 8.2 Pour nommer madame Stéphany Michaud – Directrice des services administratifs à compter du 9 janvier 2023.
- 8.3 Pour entériner l'embauche de monsieur Rock Cloutier à titre de Préposé au mesurage de l'écume et des boues des fosses septiques au service de l'Environnement et de l'Urbanisme – Poste permanent à temps partiel – 8 mois par année – À compter du 26 septembre 2022.
- 8.4 Pour retenir les services de madame Mélissa St-Amour Pagette à titre de Préposée à l'information au service de l'Environnement et de l'Urbanisme – Poste permanent à temps plein – À compter du 4 octobre 2022.

9. HYGIÈNE DU MILIEU

10. GÉNÉRAL

- 10.1 Questions diverses.
- 10.2 Pour accepter la levée de la séance.

La Greffière-trésorière et
Directrice générale,



Patricia Fillet

PF/rg